

DBT
Société Anonyme au capital de 5.019.239 €
Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES
R.C.S. Arras 379 365 208
(la “Société”)

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société DBT sont convoqués en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire le **vendredi 27 juin 2025 à 11 heures** au siège social, Parc Horizon – 62117 BREBIERES, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

*En cas de non atteinte du quorum, l’Assemblée Générale sera à nouveau convoquée le **11 juillet 2025 à 11h00** au siège social.*

Ordre du jour

Rapport de gestion du Conseil d’administration ;

Rapport du Conseil d’administration sur les projets de résolutions ;

Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2024 ;

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l’article L.225-38 du Code de commerce ;

1. Approbation des comptes sociaux de l’exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Affectation du résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ;
5. Somme fixe annuelle allouée au Conseil d’administration à titre de rémunération ;
6. Autorisation au Conseil d’administration à l’effet d’acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société ;

Rapport du Conseil d’administration sur les projets de résolutions ;

Rapports spéciaux du Commissaire aux comptes ;

7. Autorisation à donner au Conseil d’administration à l’effet de réduire le capital social par annulation des actions de la Société acquises dans le cadre de son programme d’achat d’actions ;
8. Délégation de compétence au Conseil d’administration à l’effet d’émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une ou plusieurs personnes nommément désignées ou catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce ;
9. Autorisation à donner au Conseil d’administration à l’effet d’augmenter le nombre de titres à émettre en cas d’augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;

10. Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider, en cas d'offre publique, de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires ;
11. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (non recommandée par le Conseil d'administration) ;
12. Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions ;
13. Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions, sous réserve de la réalisation préalable de la réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société, faisant l'objet de la 12^{ème} résolution soumise à la présente assemblée générale ;
14. Modification statutaire en application de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France : article 18 relatif aux délibérations du Conseil d'administration ;
15. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

I. Formalités préalables pour participer à l'Assemblée Générale

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article R.22-10-28 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **25 Juin 2025** à zéro heure, heure de Paris :

- Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire **Uptevia (Service Assemblées Générales - Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex)**,
- Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration (« **Formulaire unique de vote** »), ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

II. Modes de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires pourront choisir entre l'un des trois modes suivants pour exercer leur droit de vote en Assemblée générale :

- assister à l'Assemblée générale ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale ;
- voter par correspondance ou par internet.

En plus du Formulaire unique de vote papier, les actionnaires auront la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, désigner ou révoquer un mandataire, demander une carte d'admission par Internet, préalablement à l'Assemblée sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après.

Le site Internet VOTACCESS pour cette assemblée générale sera ouvert à compter du 09 Juin 2025 à 12h00 (heure de Paris) jusqu'à la veille de l'Assemblée soit le 26 Juin 2025 à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir ses instructions.

1. Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

Les actionnaires, désirant assister à l'Assemblée, devront demander leur carte d'admission de la façon suivante :

● Par voie électronique :

- pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/>

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

- pour les actionnaires au nominatif administré : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/> :

Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

● Par voie postale :

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Les actionnaires, n'ayant pas reçu leur carte d'admission dans les deux jours ouvrés, précédant l'Assemblée générale, sont invités à :

- Pour les actionnaires au nominatif, se présenter le jour de l'Assemblée générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité ;

- Pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire financier de leur délivrer une attestation de participation permettant de justifier de leur qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée.

2. Pour voter par procuration ou par correspondance

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration au Président de l'Assemblée générale ;
- donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues aux articles L. 22-10-39 et L. 225-106 I du Code de Commerce ;
- voter par correspondance ;

Selon les modalités suivantes :

● Par voie électronique :

- pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/> :
Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- pour les actionnaires au nominatif administré : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/> :
Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire ; Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com. Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée du Formulaire unique de vote dûment rempli et signé. Les actionnaires au porteur doivent également joindre à leur envoi l'attestation de participation établie par leur intermédiaire habilité. Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées, réceptionnées et confirmées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures (heure de Paris) pourront être prises en compte.

● Par voie postale :

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;

- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander le Formulaire unique de vote à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, puis lui renvoyer daté et signé. Ce dernier se chargera de le transmettre à Uptevia accompagné d'une attestation de participation.

Les Formulaires unique de vote par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés, agréés ou recommandés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

Les Formulaires unique de vote sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les Formulaires uniques de vote leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre simple par **Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires qui auront envoyé une demande de carte d'admission, un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance ne pourront plus changer de mode de participation à l'Assemblée générale.

En cas de retour d'un Formulaire unique de vote par un intermédiaire inscrit, la Société se réserve le droit d'interroger ledit intermédiaire pour connaître l'identité des votants.

III. — Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : DBT - Parc Horizon, 62117 BREBIÈRES, par voie électronique à l'adresse suivante ir@dbt.fr, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le 23 Juin 2025. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

IV. — Droit de communication

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société **DBT** et sur le site internet de la société <https://www.dbt.fr> ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DBT

Société anonyme au capital de 460 031 euros

Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES

379 365 208 RCS ARRAS

--- oOo ---

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE clos au 31/12/2024

Table des matières

1 – FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE 2024 CLOS LE 31/12/2024 ET LES ACTIVITES DU GROUPE	4
1.1 Accélération commerciale et premiers succès de la gamme Milestone	4
1.2 –Déploiement du réseau R3 et forte hausse de la consommation	4
1.3 – Triple certification ISO	4
1.4 – Augmentation de capital réussie et renforcement de la structure financière	5
1.5 - Regroupement d’actions	5
2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L’EXERCICE ECOULE	5
2.1 – Activités	5
2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext	6
2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de Recherche et Développement	7
2.4 - Principaux risques du Groupe	7
2.5 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d’avenir	9
3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS	10
3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées	10
3.2 - Les comptes consolidés n’intègrent pas les sociétés suivantes :	10
3.3 - Présence des administrateurs au sein du capital	11
3.4 - Absence d’auto-contrôle	11
3.5 – Succursales	11
3.6 - Présence des salariés au sein du capital	11
3.7 – Montant des prêts interentreprises	11
4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE	11
4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT	11
4.2 -	12
Présentation des comptes consolidés	12
4.2.1 - Périmètre de consolidation	12
4.2.2 – Présentation des comptes consolidés	13
4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE	13
4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV	13
4.2.11 – Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe	14
4.2.11 - Cessions de participations	14
4.2.12 - Rachat par la Société de ses propres actions	14
4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT	14
4.4 - Distribution de dividendes	14
4.5 - Conventions visées à l’article L 225-38 et suivants du Code de commerce	15

4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles	15
4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT	15
4.8 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients Erreur ! Signet non défini.	
4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes	16
4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes.....	16
5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	17
5.1 - Données juridiques de portée générale	17
5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction	17
5.2.1 - <i>Fonctionnement du conseil d'administration</i>	17
5.2.3. - <i>Activité du Conseil d'administration</i>	19
5.2.4. - <i>Modalités d'exercice de la direction générale</i>	19
5.2.5. - <i>Rémunération des administrateurs et dirigeants</i>	19
5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires	20
5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale.....	20
5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux	20
5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration	21

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la société DBT, (ci-après « **DBT** », la « **Société** » ou la « **Société DBT** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice arrêtés par le Conseil d'administration du 29 avril 2024.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024 CLOS LE 31/12/2024 ET LES ACTIVITES DU GROUPE

1.1 Accélération commerciale et premiers succès de la gamme Milestone

En 2024, le Groupe DBT a connu une accélération commerciale avec les **premiers succès de la gamme Milestone®**, officiellement lancée fin 2023. Cette gamme de bornes de recharge rapides, conçue et assemblée en France, répond aux plus hauts standards de puissance, de sécurité et de simplicité de déploiement.

Parmi les contrats notables figurent les premiers marchés remportés dans le cadre de l'équipement de syndicats d'énergie en Île-de-France. Le premier site a été inauguré en mars 2024 à La Rochette (77). Ce partenariat valide l'intérêt des clients publics pour la technologie Milestone® et ouvre la voie à des déploiements progressifs jusqu'en 2026.

1.2 –Déploiement du réseau R3 et forte hausse de la consommation

La filiale R3, opérateur de stations de recharge rapide, a fortement accéléré son développement en 2024 avec **84 stations opérationnelles** à fin décembre. Le chiffre d'affaires de R3 a **doublé** sur l'année, atteignant **1,1 M€**, porté par une forte hausse des consommations (+2,3 GWh) et l'installation des premières bornes Milestone® 180 kW sur son propre réseau.

Le déploiement s'inscrit dans le cadre du partenariat financier avec **Amundi Transition Énergétique** et la **Banque des Territoires**, qui prévoit un financement total de 50 M€, avec près de 20 M€ déjà mobilisés à fin 2024. Ce modèle de co-investissement permet au Groupe de maintenir une stratégie capitalistique équilibrée tout en poursuivant une croissance rapide.

1.3 – Triple certification ISO

En avril 2024, DBT, reconnu pour son engagement dans une démarche de performance durable, a obtenu la triple certification ISO 9001, 14001 et 45001.

Cette triple certification, avec l'intégration de ces trois systèmes de management en un système unique, vient couronner l'investissement des collaborateurs qui œuvrent au quotidien, permettant au Groupe de s'engager pleinement dans une démarche écoresponsable avec la

validation de trois normes ISO structurantes sur la Qualité (ISO 9001), l'Environnement (ISO 14001) et tout dernièrement la santé et la sécurité au Travail (ISO 45001). Cette certification a été maintenue en janvier 2025

1.4 – Augmentation de capital réussie et renforcement de la structure financière

Le 11 mars 2024, la société a finalisé avec succès une augmentation de capital de 7,99 M€ (bruts), permettant à DBT de lever 6,8 M€ nets, dont environ 5,3 M€ de trésorerie nouvelle. Cette opération, soutenue par l'investisseur ESSI (via compensation de créance sur OCEANE), a également permis de mettre fin au contrat de financement par tirages d'OCEANE en vigueur depuis 2022.

Cette opération a renforcé les capitaux propres consolidés à 12,8 M€ à fin 2024 (contre 8,3 M€ en 2023) et la trésorerie disponible à 5,1 M€, offrant au Groupe une stabilité financière retrouvée pour soutenir ses ambitions de croissance.

1.5 - Regroupement d'actions

Le 5 janvier 2024, la SA DBT a procédé à un regroupement des actions de la société de 4 600 307 061 actions à 460 030 actions.

Ce regroupement d'actions avait comme objectif notamment d'améliorer la visibilité de l'action, de réduire sa volatilité, de favoriser sa stabilisation, en cohérence avec la stratégie de développement du groupe.

Avec une parité de 10 000 actions anciennes de 0,0001 € de valeur nominale contre une action d'une valeur nominale de 1 €, le capital social s'élève à 460 030 €, soit 460 030 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 €.

2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 – Activités

Créé en 1990, le Groupe était organisé jusqu'en 2021 autour de trois pôles d'activités : un pôle dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides devenu depuis 2010 l'axe de développement prioritaire du Groupe, un pôle historique regroupant la mesure électrique, le contrôle d'accès et la distribution d'énergie et un pôle créé en 2016 afin d'assurer la formation d'ingénieurs et de techniciens dédiés aux Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique. De nouveaux pôles d'activité ont été créé fin 2021, il s'agit de l'exploitation de borne et la prise de participation dans d'autres sociétés.

Ces pôles d'activité sont regroupés au sein de dix sociétés distinctes, DBT, holding du groupe DBT, DBT CEV pour l'activité dédiée aux bornes de recharge, DBT Ingénierie pour l'activité historique, EDUCARE by DBT pour la formation, R3 -R3 Infra Invest-R3 SPV NOR et R3 SPV COM pour la maîtrise d'œuvre et l'exploitation des bornes, DBT Participations et DBT Capital pour la prise de participation. Ces dix sociétés forment le périmètre de consolidation du groupe DBT (le « **Groupe** » ou le « **Groupe DBT** »).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total consolidé de **10 162 K€**, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (10 687 K€ en 2023), soit une diminution de **4,9 %**. Cette évolution s'explique notamment par une baisse ponctuelle des ventes sur certaines familles de produits historiques, partiellement compensée par les premières livraisons commerciales de la nouvelle gamme Milestone® et la montée en puissance de la consommation du réseau R3.

R3, la filiale opératrice de bornes, a plus que doublé son chiffre d'affaires à **1,4 M€** (contre 0,5 M€ en 2023), reflétant la montée en puissance du réseau exploité avec 84 stations opérationnelles à fin 2024.

La Société DBT est la société mère du Groupe. Par suite de la filialisation des activités du Groupe, la Société DBT est une holding animatrice.

Au 1^{er} juillet 2022, DBT a intégré le personnel administratif du groupe (services comptabilité-finances-contrôle de gestion et ressources humaines), l'effectif est composé de 4 cadres et 4 employés.

2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext

Indicateur	Donnée 2024
Marché	Euronext Growth Paris
Code ISIN / Mnémonique	FR001400LO86 / ALDBT
Cours d'ouverture (ajusté)	1,96 € (après regroupement 10 000:1 le 5 janvier 2024)
Cours de clôture au 31/12/2024	0,49 €
Plus haut de l'année	2,10 € (janvier 2024)
Plus bas de l'année	0,36 € (31 décembre 2024)
Capitalisation boursière au 31/12	2,46 M€
Volume moyen quotidien	12 000 titres environ

Au cours de l'exercice 2024, le titre DBT a connu une forte variation de cours, liée notamment à la mise en œuvre du regroupement d'actions effectif le 5 janvier 2024 (10 000 actions anciennes pour 1 action nouvelle) et à la réalisation de l'augmentation de capital en mars 2024.

Le titre a ouvert l'année à un cours ajusté de **1,96 €** par action. Après l'augmentation de capital au prix de **1,90 €**, le titre a connu une volatilité marquée, avant de clôturer l'exercice à **0,49 €** le 31 décembre 2024.

Cette baisse reflète un contexte de marché difficile pour les valeurs de la mobilité électrique, malgré les avancées opérationnelles du Groupe, notamment les premiers succès commerciaux de la gamme Milestone® et le développement du réseau R3.

2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de Recherche et Développement

La Société DBT étant une holding, elle n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

Sur l'exercice, cette activité a été portée uniquement par la société DBT-CEV.

La société DBT-CEV possède un bureau d'études composé d'une équipe de 8 personnes :
En 2023 et 2024, la société DBT CEV a continué le développement d'une gamme de borne portant la marque «Milestone » bénéficiant des dernières évolutions technologiques.

2.4 - Principaux risques du Groupe

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités du Groupe :

A. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

Risques industriels

- Capacité des fournisseurs à répondre à la demande croissante du marché : le Groupe a atténué ce risque via un approvisionnement en double source pour certains de ces composants stratégiques.
- La production et la commercialisation futures des produits dans le domaine de la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables dépendront de sa capacité à s'adapter aux évolutions technologiques du secteur.
- Le risque de changement de gamme de produits

Risques commerciaux

Le Groupe pourrait être confronté à des décalages de livraisons des commandes sur les bornes de recharge pour des raisons propres ou imputables à des tiers dont ses clients, susceptibles d'impacter son rythme de développement.

B. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

L'apparition de nouveaux acteurs ou l'intensification de la concurrence pourrait impacter défavorablement le développement du Groupe.

Les marchés sur lesquels interviennent les différentes activités commerciales du Groupe DBT sont généralement des marchés d'infrastructures s'inscrivant sur le long terme. L'entreprise attire notamment l'attention sur le processus d'installation d'une borne rapide pouvant durer de 12 à 24 mois entre l'annonce du programme et la mise en place de l'infrastructure. Ces

délais incompressibles étant liés à la période de validation, de mise en place des points de livraison Enedis etc.

C. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE

Afin de diminuer les risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés nous avons mis en place un programme de conduite du changement en améliorant tous nos process et en développant la polyvalence à tout niveau afin de limiter les risques de poly-compétences et de rester compétitif et opérationnel en toute circonstance avec les moyens d'une PME.

D. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe partage certains éléments de son savoir-faire et développe des droits en commun dans le cadre de collaboration avec des tiers. Toutefois, le Groupe a systématiquement mis en avant son droit de propriété sur les développements réalisés par des tiers et dont il détient la propriété afin de limiter les risques suivants :

- Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société
- Risque d'incidence d'une action judiciaire
- Risques environnementaux

E. RISQUES DE MARCHES

- Risques liés aux conversions en devises : les contrats américains sont libellés en dollars tandis que les contrats avec la Chine sont libellés en euros.

F. RISQUES FINANCIERS

- Risque de liquidité et besoin de financement complémentaire
- Risques liés aux clients
- Risques liés au crédit d'impôt recherche et crédit innovation
- Risques liés à la garantie des produits
- Risques de dilution

2.5 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir

DBT a franchi une étape majeure avec la finalisation d'une augmentation de capital en mars 2024, ayant permis de lever un produit brut de **près de 8 M€**. Cette levée a permis de solder le contrat de financement par OCEANE en place depuis 2022, marquant ainsi un tournant dans la stratégie financière du Groupe.

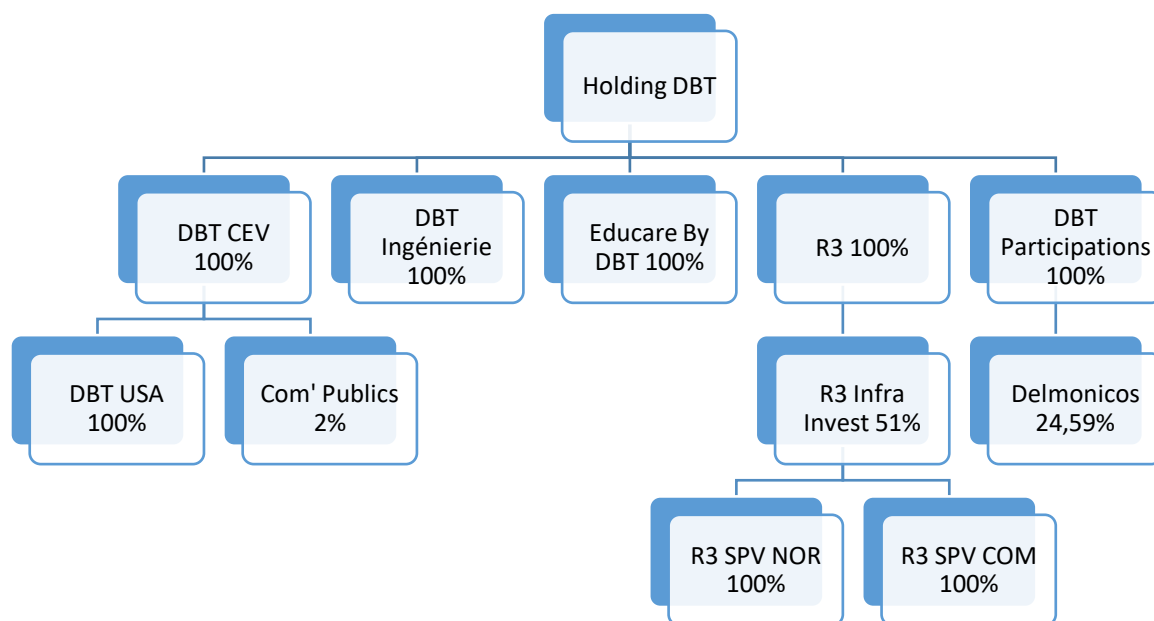
Ces fonds ont renforcé la trésorerie nette du Groupe, qui s'élevait à **5,1 M€** au 31 décembre 2024, et permettront de soutenir à la fois le développement du réseau R3 et les besoins en fonds de roulement liés à la croissance commerciale de la gamme Milestone®.

Le réseau R3, avec **84 stations ouvertes à fin 2024**, poursuit son déploiement vers l'objectif de 350 stations en 2026. DBT renforce ainsi sa stratégie de double activité (équipementier et opérateur) sur un marché tiré par l'électrification massive des transports, soutenu par les politiques publiques.

3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2024, notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :



3.2 - Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :

DBT USA : créée en 2011, elle est en sommeil. Une provision a été passée chez DBT CEV en vue de la prochaine fermeture définitive
Valeur des titres : 690€

Com'Publics : créée en 1994, cette société française est spécialisée dans le lobbying et la communication institutionnelle. Outre la participation minoritaire de la Société, le reste du capital est détenu par des actionnaires tiers à la Société.
Valeur des titres : 4 482€ (entité non matérielle)

Delmonicos : En date du 22 juin 2021, DBT, par l'intermédiaire de sa filiale DBT Participations, a signé une prise de participation dans la 1ere start up Lumena : Delmonicos.
Valeur des titres : 2 015 000€

Soit un total de titres de participations de 2 019 482 euros.

3.3 - Présence des administrateurs au sein du capital

Plusieurs administrateurs détiennent des actions à la clôture 2024,

- Jean Charles Chaigne, 2 981 actions
- Hervé Borgoltz 866 actions
- Alexandre Borgoltz, 1 019 actions
- La société Holding HFZ, détenue par Monsieur Hervé Borgoltz et Madame France Borgoltz, détient 51 240 actions

3.4 - Absence d'auto-contrôle

Aucune des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ne détient de participation dans notre Société.

3.5 – Succursales

La Société n'a pas de succursale.

3.6 - Présence des salariés au sein du capital

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés des sociétés dans le capital n'était pas significative.

3.7 – Montant des prêts interentreprises

La société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE

4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation définies par le plan comptable général (PCG 2014) et les articles L.123-12 à L.123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de la société mère DBT reste nul, comme lors des exercices précédents. Les produits d'exploitation sont constitués de **produits divers, subventions, et production immobilisée**, pour un total de **3 616 K€** en 2024 contre 682 K€ en 2023.

Les **charges d'exploitation** se sont élevées à **(7 285 K€)**, en baisse par rapport à l'exercice précédent (1 217 K€), du fait d'un élargissement du périmètre de prise en charge des fonctions supports, de l'intégration de charges transférées vers d'autres filiales du Groupe, et d'une progression des charges liées à la production.

Le **résultat d'exploitation** de la Société DBT ressort à **(3 669 K€)** contre **(535 K€)** en 2023.

Le **résultat financier** s'établit à **(207 K€)**, contre **(513 K€)** l'an dernier, traduisant une nette amélioration de la situation de trésorerie et l'extinction du contrat OCEANE en mars 2024.

En tenant compte d'un **résultat exceptionnel** négatif de **(131 K€)** (contre **(1 041 K€)** en 2023), le **résultat net** de l'exercice ressort à **(4 007 K€)** contre une perte nette de **(2 089 K€)** en 2023.

Le **total du bilan** s'élève à **27 157 K€** contre **23 380 K€** à la clôture précédente, porté par les augmentations de capital et subventions perçues en cours d'exercice.

4.2 - Présentation des comptes consolidés

4.2.1 - *Périmètre de consolidation*

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)	Adresse	Siren
DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	379 365 208
DBT INGENIERIE	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	797 630 050
DBT CEV	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	522 613 041
EDUCARE BY DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	823 195 300
DBT PARTICIPATIONS	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	902 150 739
R3	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	902 726 488
R3 INFRA INVEST	Intégration globale	51	51	Parc Horizon 62117 Brebières	918 014 952
R3 SPV NOR	Intégration globale	51	51	Parc Horizon 62117 Brebières	917 847 220
R3 SPV COM	Intégration globale	51	0	Parc Horizon 62117 Brebières	949 415 814

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent donc les sociétés suivantes :

- DBT
- DBT INGENIERIE
- DBT CEV
- EDUCARE BY DBT
- DBT PARTICIPATIONS
- R3
- R3 INFRA INVEST
- R3 SPV NOR
- R3 SPV COM

4.2.2 – Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société DBT sont établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 à L 233-28 et R 233-3 à R 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Les comptes consolidés de la Société DBT pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément au règlement ANC 2020-01 sur les comptes consolidés.

Le Groupe DBT a réalisé un chiffre d'affaires de **10 162 K€**, contre 10 687 K€ en 2023. Le résultat d'exploitation s'est amélioré, s'établissant à **(4 499) K€**, contre (8 507) K€ au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de **(254) K€** et d'un résultat exceptionnel **positif de 132 K€**, le résultat net consolidé du Groupe s'élève à **(4 250) K€**, contre (9 196) K€ en 2023.

Les fonds propres part du Groupe ressortent à **12 797 K€** à la clôture 2024, en forte progression par rapport à 2023 (8 347 K€), traduisant l'impact de l'augmentation de capital réalisée au premier trimestre 2024 et de la reprise partielle des pertes.

4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE

La société DBT INGENIERIE, société par actions simplifiée, est filiale à 100 % de la société mère DBT. Elle est spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de recharge pour véhicules électriques et de composants électriques associés.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de **1 445 K€**, en baisse de 10,4 % par rapport à l'exercice 2023 (1 613 K€). Ce recul s'explique principalement par l'intégration progressive des nouvelles gammes Milestone® dans les flux de production en fin d'exercice.

Le **résultat d'exploitation** ressort à **(2 057 K€)**, contre **(5 978 K€)** en 2023, traduisant une nette amélioration liée à la baisse des charges de structure et à l'optimisation industrielle. Le **résultat net** de l'exercice s'élève à **(1 998 K€)**, contre **(5 885 K€)** l'année précédente.

Le **total du bilan** de DBT INGENIERIE s'élève à **2 460 K€** au 31 décembre 2024, contre 1 217 K€ à fin 2023, en lien avec l'augmentation des créances clients et l'activation des frais de développement.

4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV

La société DBT-CEV, filiale à 100 % de DBT, est spécialisée dans la fabrication de matériels électriques, notamment les bornes de recharge pour véhicules.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est traduit par un chiffre d'affaires de **8 697 K€**, en baisse par rapport à l'exercice 2023 (11 275 K€), reflétant l'arrêt progressif de la gamme historique de bornes AC ne permettant de générer que peu de marge brute et la transition vers la nouvelle gamme Milestone®.

Le **résultat d'exploitation** s'est amélioré à **(966 K€)** contre **(5 866 K€)** en 2023, grâce à une meilleure gestion des charges et à l'arrêt de plusieurs projets déficitaires.

4.2.11 – Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe

Alors que l'urgence climatique s'intensifie, DBT se mobilise pour le futur. Le groupe a pris l'engagement d'accentuer ses efforts dans la lutte contre le changement climatique.

Pour lutter contre le changement climatique, DBT a par l'intermédiaire de sa filiale DBT CEV investi en 2022 dans un banc d'essai qui permet de réaliser d'importantes économies sur la consommation d'énergie et ainsi moins de CO2. Le système intelligent de batterie réinjecte jusqu'à 95% de l'électricité utilisée, fonctionnant ainsi en circuit quasi-fermé.

DBT a continué les remplacements de ces voitures thermiques par des véhicules électriques visant à réduire les gaz à effet de serre.

D'autres initiatives visant à réduire l'impact du transport des achats de matières premières en privilégiant les fournisseurs à proximités sont mises en place.

DBT poursuit ses efforts dans le domaine de l'écoconception des emballages de ses produits, en partenariat avec ses fournisseurs, notamment en réduisant leur intensité et en permettant leur recyclage, leur réemploi et en valorisant les déchets. Le groupe a également validé une trajectoire RSE via l'organisme de certification Ecovadis et un travail sur le bilan carbone et l'impact de ses produits.

4.2.11 - Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune cession de participation n'a eu lieu.

4.2.12 - Rachat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2023, la Société ne détenait aucune action consacrée à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice, s'élevant à **(4 007 360) euros**, au poste « Report à nouveau ».

Après prise en compte de ce résultat, la totalité des **capitaux propres de la société DBT s'élève à 20 899 254 euros**, contre 20 294 532 euros à la clôture de l'exercice précédent, traduisant notamment l'impact favorable de l'augmentation de capital réalisée au cours de l'année 2024.

4.4 - Distribution de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (€)
(art. R.225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2 022	EXERCICE 2 023	EXERCICE 2024
TOTAL DU BILAN					
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	2.244.225	3 570 174	6 320 361	460 031	5 020 000
Nombre des actions émises	207.769.161	136 253 514	271 360 078	3 968 270 977	5 019 239
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	196 245	219 964	432 392	659 607	758 210
Résultat avant impôts	(10.580.171)	(4.634.659)	(4.203.975)	(1.048.366)	(4 007 360)
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultats de l'exercice	(10.867.171)	(4.646.189)	(4.217.098)	(2.088.957)	(4 007 360)
3. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	3	6	8

4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les mandats des administrateurs ont tous été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2021 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026 à l'exception de Frédéric Bracquart.

Le mandat du cabinet CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE, domicilié au 2 rue des peupliers, 59 810 Lesquin, commissaire aux comptes, a été renouvelé pour une durée de six exercices au cours de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2015, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ensuite le mandat a été renouvelé, lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2021 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant les comptes du 31 décembre 2026.

5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 - Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale	DBT
Siège social	Parc Horizon, 62117 Brebières
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date d'immatriculation	04 octobre 1990
Durée de la Société	50 ans, prorogée jusqu'au 31 décembre 2099
Activité	Holding
Registre du commerce et des sociétés	Arras
Consultation des documents juridiques	Au siège social
Exercice social	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin Modifié le 31 décembre 2019. Du 01 ^{er} janvier au 31 décembre
Répartition des bénéfices (article 13.1 des statuts)	Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'il représente.
Paiement des dividendes (article 31 des statuts)	L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.
Commissaire aux comptes	CHD audit Hauts de France, au 2 rue des peupliers, 59 810 Lesquin

5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction

5.2.1 - Fonctionnement du conseil d'administration

La Société DBT est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

L'article 15.1 des statuts de la Société DBT prévoit que le Conseil d'Administration comprend trois membres au moins et douze membres au plus.

Le Conseil d'Administration de notre Société est composé de six administrateurs, dont trois administrateurs indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la Société DBT et ses filiales susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration a distribué, début avril 2024, des jetons de présence au cours de l'exercice écoulé, à hauteur de 30 000 euros.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de six ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

5.2.2 - Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration au 31 décembre 2023 est la suivante :

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle exercée dans le Groupe	Date de 1 ^{ère} nomination et de fin de mandat
Hervé Borgoltz	Président	Président du conseil d'administration	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Grégoire Borgoltz	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Jean-Charles Chaigne	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Frédéric Bracquart	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 27 juin 2024. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029
Philippe Serenon	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Alexandre Borgoltz	Administrateur	Directeur Général	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

**Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de*

la Société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, familial, autre) avec ceux-ci.

5.2.3. - Activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni plusieurs fois pendant l'exercice du 01 janvier 23 au 31 décembre 23.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont assumées par Monsieur Hervé Borgoltz. Aucune limitation formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

5.2.4. - Modalités d'exercice de la direction générale

Monsieur Hervé Borgoltz est Président du Conseil d'administration et Monsieur Borgoltz Alexandre est de Directeur Général de DBT.

5.2.5. - Rémunération des administrateurs et dirigeants

A. Monsieur Hervé Borgoltz

Par suite de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 27 octobre 2015 la direction de la Société est dorénavant assurée par le Président Monsieur Hervé Borgoltz qui ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

La société Holding HFZ, dont Monsieur Hervé Borgoltz est gérant (dont le capital est détenu par Monsieur Hervé Borgoltz à hauteur de 50,0005% et par son épouse pour le solde), perçoit une rémunération pour sa fonction opérationnelle de Présidente des filiales françaises DBT-CEV et DBT-Ingénierie. La rémunération globale est inchangée et ressort à 315 500 € HT dont 210 000 € pour DBT-CEV et 105 500 € pour DBT-Ingénierie.

B. Monsieur Alexandre Borgoltz

Le 25 avril 2017, Monsieur Alexandre Borgoltz a été nommé en qualité d'administrateur de la société.

Monsieur Alexandre Borgoltz travaille dans le groupe depuis mars 2010 et est devenu Directeur Général en date du 10 juillet 2020.

Tableau N°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	31 décembre 2023
Rémunération due au titre de l'exercice 2024	19 200€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	Montants dus au titre de l'exercice €
Rémunération fixe pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2023	19 200
Rémunération variable annuelle	0
Rémunération variable pluriannuelle	0
Rémunération exceptionnelle	0
Jetons de présence	0
Avantage en nature et prélèvement à la source	3 818
TOTAL	23 018

C. Tableau 3 : Récapitulatif des jetons de présence perçues par les membres du Conseil d'Administration au 31/12/2024, pour rémunération de l'année 2023

Hervé Borgoltz	5 000 €
Alexandre Borgoltz	10 000 €
Grégoire Borgoltz	5 000 €
Jean Charles Chaigne	10 000 €
Philippe Serenon	5 000 €

5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ont été conclues conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce. En outre, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale

Il existe une convention conclue par un dirigeant, Mr Alexandre Borgoltz, représentant la société TPC Management et les filiales de DBT, à savoir une convention de rémunération à concurrence de 57 000€ chacune pour DBT CEV et DBT Ingénierie conclues en 2020 et 45 000€ pour R3 pour l'année 2023.

5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Nom	Nature du Mandat	Société
-----	------------------	---------

Hervé Borgoltz	Gérant	Holding HFZ
Grégoire Borgoltz	Néant	Néant
Jean Charles Chaigne	Gérant	Contrie Développement
	Gérant	Solazas
Philippe Serenon	Néant	Néant
Alexandre Borgoltz	Président	TPC Management

5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, est joint au présente liste des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 2 Février 2024 et du 27 Juin 2024, le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce,

1. Autorisation au Conseil d'administration d'émission d'actions gratuites aux salariés et mandataires,
2. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société
3. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
4. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange, à l'exception de l'offre au public dite « placement privé » visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
5. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, par voie d'offre au public dite « placement privé » visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
6. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce ;
7. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
8. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la

Société par émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (non recommandée par le Conseil d'administration) ;
9. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe DBT ;

9. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe DBT

Fait à Brebières, le 30 Avril 2024

Alexandre Borgoltz.

DBT
Société Anonyme au capital de 5.019.239 €
Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES
R.C.S. Arras 379 365 208

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de commerce)

Je soussigné : **NOM**.....

Prénoms.....

Adresse.....

.....

Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la société DBT

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'assemblée générale ordinaire du **27 juin 2025**, reportée en cas de défaut de quorum au **11 juillet 2025**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- ☐ papier
- ☐ fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.